



SAINT CHARLES  
ASSOCIATION SPORTIVE

# Association Sportive

## Année scolaire 2025 / 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est au collège. Pendant son année scolaire, il aura 4h d'Education Physique par semaine en 6<sup>ème</sup> et 3h en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

En plus de cet horaire scolaire obligatoire, les élèves peuvent s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement. Cette activité, facultative, leur permet de s'entraîner dans divers sports et de représenter l'école dans les championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Escalade  
Judo  
Crossfit  
Badminton  
Volley Ball  
Basket Ball  
Gymnastique

***Les modalités d'inscription seront données par les professeurs d'Education Physique et Sportive à la rentrée.***

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Après de bonnes vacances sportives, nous serons heureux d'accueillir votre enfant en septembre.

Les enseignants d'E.P.S.

